

# DEPARTEMENT DE L'OISE ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE CANTON DE THOUROTTE MAIRIE DE PIMPREZ RUE DE L'EGLISE

60170

# ARRETE N° 2025-78 modifié PORTANT RESTRICTION DE CIRCULATION

#### Rue des Ecazieux

du 6 octobre 2025 jusqu'au 17 octobre 2025

#### LE MAIRE DE PIMPREZ (Oise),

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-3, R. 411-5, R. 411-8 et R. 411-20,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-2, L. 2213-1, L. 2213-5, L. 2512-13 et R. 2213-1;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, ensemble les textes qui l'ont modifiés et complétés ;

Vu la demande formulée le 25 septembre 2025 et modifié le 30 septembre 2025 par BELBEOC'H;

Considérant la nécessité de réglementer la circulation rue des Ecazieux, pour effectuer des travaux d'abattage par l'Entreprise BELBEOC'H, sise à Limay (78520),

#### **ARRETE**

- Art. 1er Les travaux d'abattage rue des Ecazieux seront exécutés par l'Entreprise BELBEOC'H du 6 au 17 octobre 2025 et entraîneront la fermeture de la rue des Ecazieux pendant la réalisation des travaux.
- <u>Art. 2</u> Les panneaux réglementaires seront apposés par l'Entreprise BELBEOC'H pour permettre l'application des présentes dispositions.
- Art. 3 L'Entreprise BELBEOC'H sera responsable de tous les dommages et accidents résultant de ses travaux.
- <u>Art. 4</u> Toute modification éventuelle de réseaux, gargouilles, poteaux électriques, bouches d'égout, etc.... sera à la charge de l'entreprise ci-dessus.
- <u>Art. 5</u> Aussitôt après l'achèvement des travaux, l'entreprise ci-dessus sera tenue d'enlever tous décombres, terres, dépôts de matériaux, gravats, etc... et de réparer immédiatement tous les dommages qu'elle aurait pu causer à la voie publique et à ses dépendances.
- Art. 6 La durée des travaux, y compris les éventuelles remises en état, ne devra pas dépasser la durée des travaux.
- Art. 7 Les infractions aux instructions du présent arrêté seront poursuivies et réprimées conformément aux règlements en vigueur.

## Art. 8 - Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Thourotte,
- Monsieur l'Adjudant-Chef de la Brigade de Gendarmerie de Ribécourt,
- A l'entreprise,
- Au service technique municipal,

Fait à Pimprez, Le 1er octobre 2025 Le Maire, Pascal LEFEVRE



## DEPARTEMENT DE L'OISE ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE CANTON DE THOUROTTE MAIRIE DE PIMPREZ

Rue de l'Eglise 60170

Pimprez le 01/10/2025

## **ATTESTATION**

Je soussigné Pascal LEFEVRE, Maire de Pimprez, autorise les camions de la société BELBEOC'H, sise à LIMAY (78520), à emprunter la route Cezslaw Barsky pour rejoindre la desserte industrielle à partir du 6 octobre 2025 et jusqu'à la fin de l'évacuation complète des arbres abattus rue des Ecazieux lors des travaux prévus semaine 41 et 42.

Le Maire Pascal LEFEVRE